

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 9 décembre 2021, à compter de 19h05, forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé et Messieurs les conseillers Georges Forcier, Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost et Mesdames Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau

Mme Karine Descheneaux est secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance.

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Quorum.

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Marie Léveillé, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19h05.

2021-12-172

3. Adoption de l'ordre du jour (Affaires nouvelles – ouvert).

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Jean Beaubien,
Appuyé par la conseillère Madame Mélanie Parenteau,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

Que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-173

4. Engagement d'une consultante externe

Considérant le besoin d'engager une consultante externe ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier,
Appuyé par le conseiller M. Pierre Provost,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

Que Mme Sylvie Viens soit engagée comme consultante externe.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-174

5. Engagement d'une greffière-trésorière adjointe

Considérant le besoin d'engager une greffière-trésorière adjointe ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Jean Beaubien,
Appuyé par le conseiller M. Georges Forcier,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

Que Mme Monique Brouillard soit engagée comme greffière-trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-175 6.Engagement de l'inspectrice en bâtiment

Considérant le besoin d'engager une inspectrice en bâtiment ;

Considérant que le conseiller M. Jean Beaubien se retire des délibérations ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Provost,
Appuyé par la conseillère Mme Mélanie Parenteau,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

Que Mme Joëlle Beaubien soit engagée comme inspectrice en bâtiment.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-176 7.Demande de la Coopérative de solidarité de santé – prélèvements sanguins

Considérant la demande de la Coopérative de solidarité de santé pour les prélèvements sanguins ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier,
Appuyé par la conseillère Mme Mélanie Parenteau,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

Que la municipalité de Saint-Gérard-Majella poursuive son financement pour maintenir le service de prise de sang pour l'année 2022 au coût de 2 000\$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-09(177) (8.) 9.1 Caisse Desjardins – signataires et accès comptes bancaires

Considérant qu'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires pour tous les accès aux comptes bancaires de Caisse Desjardins;

Sur proposition de Jean Beaubien, appuyée par Pierre Provost, il est unanimement résolu, que les nouveaux signataires pour la Caisse Desjardins soient :

Monique Brouillard, greffière-trésorière adjointe
Marie Léveillée, mairesse

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-178 9. Dépôts – audits – adoption du budget et adoption du PTI

Considérant la transmission des versions définitives des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 ;

En conséquence,
Le vote est demandé par la Mairesse :

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier,
Appuyé par le conseiller M. Georges Forcier,
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote) :

D'accepter le dépôt des audits relatifs à l'adoption du budget et du PTI. Des actions nécessaires seront appliquées afin que les recommandations soient respectées.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-12-09(179) (10)11.9 PPA-CE programme d'aide à la voirie locale

Dossier : 00031289-1 – 53085 (16) 2021-04-27-51

Attendu que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la

voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Mélanie Parenteau, appuyée par Éric Tessier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella approuve les dépenses d'un montant de 11 584,73\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

13. Lévéé de la séance.

2021-12-180

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier,
Appuyé par le conseiller M. Georges Forcier,
Et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

Mme Marie Léveillé, mairesse

Mme Karine Descheneaux, secrétaire